

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

Commune :  
Saint-Priest

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Section : AZ  
Qualité du plan : régulier <20/03/80

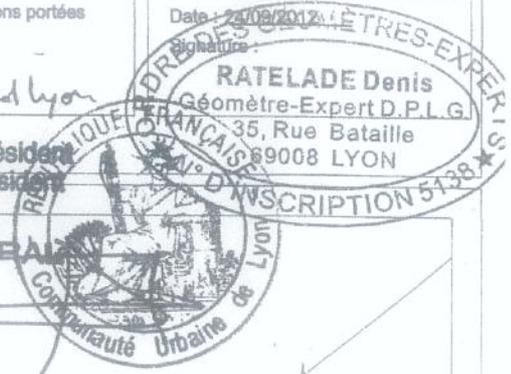
Numéro d'ordre du document d'arpentage :  
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :  
Cachet du service d'origine :

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 24/09/2012 par M RATELADE Denis géomètre à LYON 8°  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463  
A ST PRIEST , le 14/09/2012

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 24/09/2012  
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par M. Denis RATELADE à : LYON 08  
Date : 24/09/2012  
Signature :

Pour le Grand Lyon  
Pour le Président  
le vice-président



(1) Flayer les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan relevé par voie de main à jour), dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre arpenteur, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité compétente).

Signatures  
EUROGAL par M. Alexandre SCAPPATTICI  
  
Le GrandLYON 

